



BULLETIN MUNICIPAL D'UGNY LE GAY

N° 20 Vendredi 12 Février 1999

Responsable de la Publication:
Jean-Paul GOYHENECHÉ.

Editorial

Voici le premier bulletin de la nouvelle année... Après la « trêve des confiseurs », il traitera de tous les sujets qui nous occupent et qui nous « préoccupent. Il nous fera également revivre les principales festivités de fin d'année qui ont eu lieu dans notre commune... Il vous informera sur tout ce qui va se passer dans la commune d'ici ces quelques mois, en essayant de vous donner l'envie de participer aux nombreuses manifestations et activités qu'organisent pour vous tous les bénévoles des nombreuses associations et assemblées locales qui œuvrent pour le bien de tous. Que serait en effet la vie d'une commune, si tout le monde s'enterre dans son petit chez-soi, sans l'envie de communiquer et de partager ses désirs, ses joies ou ses peines ?...

Lors des vœux de la nouvelle année 1999, j'ai émis le souhait de voir davantage les gens de notre village vivre en harmonie. Cette harmonie ne peut se concevoir qu'à travers une meilleure communication entre tous ! Un chanteur Canadien disait dans une de ses chansons : « ...Oublie tes problèmes, n'oublie pas les miens !... » Etre à l'écoute de chaque citoyen est un devoir des élus que nous sommes... Mais c'est aussi le devoir de chaque citoyen responsable ! La racine du mot « citoyen » n'est-elle pas « vivant dans la société ? »... A quoi servirait donc de vivre dans la société des hommes si notre préoccupation première n'était pas de mettre nos joies, nos peines, nos projets, nos problèmes en commun afin de partager le fardeau si lourd de notre pauvre existence terrestre...

Jean-Paul Goyhénèche

Agenda



DIMANCHE 14 FÉVRIER

L'Assemblée Générale des anciens combattants ACPG CATM du Canton se tiendra à la Mairie d'UGNY LE GAY. A **11 heures 30**, une cérémonie au monument aux Morts, ainsi qu'un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie...

VENDREDI 19 FÉVRIER

Réunion du Conseil Municipal, à 19 heures 30, à la Mairie... Nous y débattons notamment des projets d'investissement 1999...

DIMANCHE 21 FÉVRIER

Défilé carnavalesque du Mardi-gras, organisé par le COMITÉ DES FÊTES.
Rendez-vous à 14 heures, à la Mairie d'UGNY LE GAY... Dégustation de crêpes à la fin du défilé !!!

LUNDI 8 MARS 1999



Mr **Jean-Luc LANOUILH**,
Conseiller Général du Canton tiendra
une permanence à la Mairie d'UGNY
LE GAY, à **18 h 30**. Il recevra toutes
les personnes le désirant !

LUNDI 8 MARS 1999

RECENSEMENT NATIONAL !

Les imprimés à remplir pour cette opération nationale vous seront remis ce jour là !

Voir l'article en page 3...

DIMANCHE 14 MARS 1999

Le COMITÉ DES FÊTES Un loto récréatif,
« sympa » et amical ... A partir de 14 h...

Depuis le 6 Janvier 1999 !

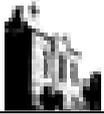
Attention ! changement d'horaires des permanences au secrétariat de Mairie...

Secrétariat de Mairie :

Mardi de 9 h 30 à 12 h et Vendredi de 14 h 30 à 19 h.

Permanence du Maire :

Lundi, Mercredi et Jeudi de 17 h à 18 h.



LES DOSSIERS DE LA COMMUNE

Le remembrement

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE REMEMBREMENT

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dresse d'abord dans son rapport la liste des documents devant figurer à la disposition du public dans le cadre de cette enquête, et expose les données globales de ce remembrement, à savoir la superficie totale de celui-ci sur les différentes communes concernées...

... « 392 comptes de propriétés sont dénombrés. Le nombre de parcelles avant remembrement est de 1692. Le nombre de parcelles après remembrement est de 751, d'où un coefficient réducteur de 0,4438.

La surface moyenne avant remembrement est de 0 ha 74. Après remembrement, cette dernière est de 1 ha 67, d'où un coefficient d'augmentation de 0,44.

47 exploitations sont concernées par cette opération. Avant remembrement, 501 blocs d'exploitations étaient dénombrés pour une superficie moyenne de 2 ha 33. Après remembrement, 192 blocs subsistent pour une surface moyenne de 6 ha 10.

Les chemins ruraux « d'exploitation » (???) d'une longueur de 36 km avant remembrement présentent une nouvelle longueur de 36 km 300 après l'opération.

Le projet de chemins présenté aux conseils municipaux concernés fait l'objet de réserves notamment pour les communes d'UGNY LE GAY et de VILLEQUIER AUMONT concernant certaines traverses : chemins dit « du Plant de chênes » et « de Watompré », chemins « de la Garenne » et « de Ham », où l'assiette de ces chemins est sujette à discussion, ne connaissant pas encore si des travaux connexes seront décidés (!!!).

En la négative, l'assiette actuelle sera préservée.

Le commissaire enquêteur, après examen et réflexion, ne pouvant émettre qu'un avis, seule la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier conserve toute ses prérogatives pour accepter ou rejeter les réclamations, qui sont au nombre de 108. Toutefois, 11 d'entre elles font double emploi, certains propriétaires et exploitants se répétant dans leurs demandes.

Cette opération a fait l'objet de 4 avant-projets étudiés par la sous-commission représentant

l'ensemble des exploitants. Il est toutefois curieux qu'un certain nombre de propriétaires posent des réclamations alors que l'objet de ces dernières aurait pu être solutionné par leurs exploitants réciproques.

Il est toutefois recommandé à la sous-commission d'examiner avec attention le parcellaire de petits propriétaires, situé près de villages ou y attenant, afin de respecter, voire d'aménager les terrains susceptibles de construction en l'avenir, de jardins ou autres vergers, avec arbres en rapport, évitant toute susceptibilité ou velléité des un vis à vis des autres.

Une visite sur place devrait être effective.

En définitive, le droit de propriété est respecté, la règle des équivalences après sondage des comptes s'avère exact (1% de la valeur en points en plus ou en moins entre les apports et les attributions).

En conclusion, le commissaire enquêteur [...] n'ayant soulevé aucune anomalie, compte tenu des réflexions émises dans ce rapport, donne un avis favorable à l'adoption du projet de remembrement de VILLEQUIER AUMONT et extensions.

Établi à LAON le 14 Janvier

1999, Le commissaire enquêteur, Pierre BOINET.

Voilà, il ne reste plus qu'à la commission de remembrement de se prononcer sur les réclamations...

Si vous n'êtes pas d'accord avec les termes de ce rapport, ou si vous voulez défendre les réclamations que vous avez faites par un dossier argumenté : comme il vous est interdit d'assister aux travaux de cette commission (elle délibère à huis clos), je vous conseille de faire défendre votre point de vue par une personne du village siégeant à cette commission.

En voici la liste :

Le Maire, ou son représentant, membre de droit :

GOYHENECHÉ Jean-Paul, ou son représentant
MENNECART Jean.

Les représentants des exploitants agricoles :

Titulaires : BONNARD Bernard
LIÉNARD Maurice

Suppléant : COUTTE Raymond

Les représentant des propriétaires fonciers :

Titulaires : LANGLET Josseline
MENNECART Jacques

Suppléant : BOUCHER Roland

Ces personnes ont pour mission de défendre vos intérêts !

N'hésitez donc pas à les contacter pour faire entendre votre point de vue!



INFORMATIONS COMMUNALES

LE RECENSEMENT

A UGNY LE GAY, en 1936, il y avait 497 habitants... En 1990, il n'y en avait plus que 148... Et en 1999, combien y a-t-il d'habitants ?... Nous le saurons le 1^{er} Janvier 2000 !

Cette année, nous allons procéder au recensement de la population en France. La date de référence pour ce recensement est prévue le **Lundi 8 Mars 1999**.

Il sera distribué un bulletin individuel à chaque membre d'un foyer ainsi qu'une feuille de logement par famille. Je passerai quelques jours plus tard pour vérifier avec vous et ramasser les documents. Si vous rencontrez des difficultés pour remplir les formulaires, vous attendez mon passage et nous le ferons ensemble.

Rénovation du Monument aux Morts

Le Projet de rénovation du Monument aux Morts est arrivée dans sa phase active ! Après le démontage de la statue et la fabrication de sa réplique dans les ateliers de Mr Pierre André, c'était au tour de son frère Jacques André d'entrer en action. Celui-ci a donc démonté le socle, l'a remis à neuf et ajouté 4 plaques de marbre noir, en lieu et place des parterres existants... Ce travail terminé, il ne restera plus qu'à redorer les inscriptions, à graver celles qui manquent et refaire les plantation ornant le monument... La gravure et le « rechampissage sera opéré par Mr Godefroy, le nouveau ensemble paysager par les établissements Tayon... Il ne restera plus alors qu'à inaugurer en grande pompe notre Monument aux Morts tout neuf... C'est ce qui sera fait aux alentours du 8 Mai 1999 !

Je rappelle au passage le financement de cette opération :

Aménagement paysager	64 906.00 F
copie à l'identique de la statue actuelle	95 000.00 F
Refection & refonte du socle	33 920.00 F
Rechampissage & gravure des lettres	2 429.00 F
Total	196 255.00 F
Montant de la subvention DGE(30%)	58 876.50 F
Autofinancement	137 378.50 F

Chantier Télécom : Qui indemniser ?

Les propriétaires de parcelles situées à l'Ouest du village ont sans doute reçu un protocole d'accord de la part des Télécom, leur demandant l'autorisation de faire passer une artère souterraines dans leur propriété. Ce passage, agrémenté de servitudes, donne droit aux propriétaires à une indemnisation calculée ultérieurement. Les modes de calcul sont d'ailleurs assez flous : « ... calculée sur une bande de 3 mètres de large et 40% de la valeur vénale... La valeur vénale est de 3,80 francs le m²... »...

La lettre ne dit donc pas si l'indemnité est ces 40%, ou un pourcentage de ces 40%...

Quoiqu'il en soit, et quelle que soit la valeur de cette indemnité, il serait peu légitime que des propriétaires de terrains soient indemnisés à la veille d'un remembrement, **alors qu'il n'est pas du tout sûr qu'ils conservent ces terrains après le remembrement !** Ils auraient donc touché une indemnité pour une servitude qu'ils n'auraient pas à supporter...

J'ai donc pris contact avec la personne des TÉLÉCOM s'occupant de cette affaire, en lui faisant remarquer l'état de fait et en la priant de se mettre en contact avec Mme ROUSSEAU, secrétaire de la commission de remembrement, pour mettre cette affaire au clair.

Pour plus de renseignements, vous invités à prendre contact avec le Maire du village...

Travaux de voirie : La Rue Baligant...

C'est parti ! La DDE subdivision de CHAUNY vient de présenter le dossiers estimatif ainsi que les plans d'aménagement aux représentants du Conseil Municipal, Mr GOYHENECHÉ et Mr MENNECART... La note est salée : 600 000 Francs ! pour 200 mètres de rue... Et encore c'est le département qui prend en charge la réfection de la chaussée (celle-ci n'est donc pas comptabilisée dans la somme indiquée plus haut)...

La place me manque ici pour vous donner tous les détails de ces travaux... Sachez cependant que les plans et les devis estimatifs sont à votre disposition à la Mairie, et que vous pouvez venir les consulter aux heures de permanence... Je vous encourage à faire dès maintenant toutes remarques ou suggestions qui vous viendraient à l'esprit. Lorsque le Conseil Municipal aura avalisé le projet, le 22 Février prochain, il sera trop tard !



COMITE DES FETES

Les Fêtes de fin d'année



LE GOUTER DE NOËL

...L'après-midi de Noël a connu un vif succès auprès de nos jeunes pousses, et mêmes les très très jeunes. Après s'être divertie grâce aux multiples jeux présentés par Marilyn BOUCHER, le Père Noël a distribué des cadeaux, des friandises, et des tickets de cinéma ! Il nous a vraiment « gâtés » !

LE PÈRE NOËL SUR SON NUAGE !

C'est avec un étonnement ravi et enthousiasme que les petits et les grands ont vu passer devant leurs yeux éblouis LE PÈRE NOËL SUR SON NUAGE ! Et de surcroît ce nuage s'élevait au dans le ciel ! Merci pour cet instant de bonheur et Bravo pour la prouesse technique.



CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES



Nous remercions chaleureusement les participants à ce concours d'avoir fait l'effort de décorer leurs maisons ! Vous étiez 25 environ à avoir répondu à

l'appel du comité... Tous les gens qui sont passés dans UGNY LE GAY ont rendu hommage à vos efforts et vos prouesses d'imagination !

MERCI ET BRAVO !

LES VŒUX DU MAIRE...



C'était l'occasion pour votre serviteur de remercier l'ensemble de la population et les nombreux bénévoles qui oeuvrent avec le dynamisme qu'on leur connaît pour le rayonnement de notre village. Mr

LANOUILH, Conseiller Général du Canton, ainsi que Mrs LACAZE et GRÉGOIRE, Maires de VILLEQUIER AUMONT et COMMENCHON, nous ont fait le plaisir d'assister à cette cérémonie conviviale. Les discours ont porté bien sûr, sur le souhait de voir chacun d'entre nous heureux et en bonne santé, mais aussi sur l'harmonie des rapports humains, à l'intérieur du village, mais aussi avec les communes voisines.

LE GOÛTER DU CCAS



La photo de famille avec Mr DESSALANGRE, Député de la circonscription qui nous avait fait la gentillesse d'honorer cet après-midi de sa présence !

C'est avec plaisir que nous avons accueilli les « aînés » du village, pour une sympathique après-midi autour de la « galette des rois », et de multiples « plaisirs de bouches » qui ont ravi les participants, qui ont fait honneur aux gâteaux qu'avaient amoureusement concocté les épouses et les membres féminins du Conseil Municipal... « ...Quand l'appétit va, tout va... »

